

Le Vice-Président

Monsieur Patrick Jéhannin
24 rue Barthélémy Pocquet
35000 RENNES

Rennes, le 13 juillet 2016

Monsieur,

Par courrier en date du 13 juin dernier reçu au Département le 14 juin, vous avez sollicité la communication du rapport de présentation établi par la société Auxilia dans le cadre du marché public de prestations intellectuelles que le Département d'Ille-et-Vilaine a conclu avec elle.

Comme vous le savez, le document dont vous sollicitez la communication s'inscrit dans le cadre de l'évaluation avec propositions de la monnaie locale complémentaire GALLECO réalisée par le Département avec l'appui de ce prestataire.

L'évaluation en cours et les propositions qui en résultent ont pour objet d'alimenter la réflexion en cours sur la monnaie complémentaire afin de permettre au Département, avant la fin de l'expérimentation qui s'achève fin 2016, de prendre un certain nombre de décisions concernant les conditions de la poursuite d'un soutien éventuel au projet de monnaie complémentaire.

Dans l'attente de l'intervention de ces décisions, il me semble que l'ensemble des productions du prestataire retenu par le Département pour l'accompagner dans cette démarche d'évaluation revêtent un caractère préparatoire au sens des dispositions du Code des relations entre le public et l'administration et ne constituent dès lors pas des documents administratifs communicables aussi longtemps que lesdites décisions n'auront pas été adoptées.

Toutefois, soucieux de concilier au mieux votre demande avec les règles applicables à la communication des documents administratifs, je vous informe que je saisis parallèlement la Commission d'Accès aux Documents Administratifs d'une demande de conseil portant sur la communicabilité du rapport que vous avez sollicité.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la réponse de la Commission lorsqu'elle aura été rendue.

Dans cette attente, veuillez recevoir, Monsieur, mes salutations.

**Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président délégué à l'Economie, l'Agriculture,
l'Innovation, le Développement Durable
et les Contrats Départementaux de Territoire,**


Bernard MARQUET